

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 246

présenté par

Mme Heydel Grillere, Mme Delpech, M. Bordat, M. Vojetta, Mme Chantal Bouloux,
Mme Lemoine, M. Ledoux, M. Lovisolo, Mme Riotton, M. Rudigoz, M. Fait, Mme Brugnera,
M. Pellerin, M. Royer-Perreaut, M. Vuibert, Mme Vignon, Mme Rilhac, M. Olive, Mme Yadan,
M. Giraud, Mme Berete, Mme Piron et Mme Tiegna

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« ainsi que de systèmes de récupération des eaux pluviales permettant soit leur stockage pour une réutilisation ultérieure, soit leur infiltration dans les sols. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard de l'enjeu crucial que représente la gestion de l'eau face au changement climatique, cet amendement prévoit que les parcs de stationnement soient équipés de systèmes de récupération des eaux pluviales.